

De: surzur2026@mailo.com
Envoyé: lundi 9 mars 2026 16:59
À: president@sentiersdavenir.fr
Objet: Tr: Re: Questions de l'ASA aux candidats des municipales 2026

Bonjour Monsieur le Président

Vous trouverez ci-joint nos réponses à votre questionnaire, je reste bien sur à votre disposition pour en reparler

Nous considérons qu'une action vigoureuse d'information des piétons sur leurs droits et sur leurs devoirs est nécessaire. Nous aimerions connaître votre position sur la mise en place de telles actions.

Oui tout à fait favorable, nous travaillons déjà chaque année avec le PNR Golfe du Morbihan à une journée de sensibilisation sur le SPPL sur Surzur. En complément nous souhaiterions augmenter la sensibilisation des randonneurs à travers des points d'informations (droits et devoirs) sur les 24 km de SPPL de la commune.

En particulier, seriez-vous favorable à l'interdiction des chiens sur la servitude (déjections dans la rivière - effarouchement des oiseaux) ? Seriez-vous enfin favorables à une interdiction de la servitude pendant les périodes de reproduction des oiseaux ?

Non pour les 2 points, la réglementation sur le SPPL n'est pas de la compétence de la commune.

- Concernant les chiens nous préférons la sensibilisation des propriétaires par des actions terrains et l'obligation stricte du fait que les chiens doivent être tenus en laisse.

- Bien que je sois favorable à une telle interdiction, mais la commune ne peut pas l'interdire, c'est de la compétence du Préfet et donc de l'état.

Nous aimerions connaître votre position sur l'inscription du tracé de la servitude au PDIPR de votre commune, si ce n'est pas déjà fait.

Favorable, la commune de Surzur est directement concernée par le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) du Morbihan. Plusieurs circuits de la commune sont officiellement inscrits à ce plan, ce qui leur garantit une protection juridique contre la suppression et un soutien du Département pour leur entretien.

- Le Circuit de Pembrulzo

- Le Circuit des Landes de Lamblat

- La liaison GR 34 qui reprend le tracé du SPPL

La commune se trouve dans une zone sensible (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et zone Natura 2000). L'inscription au PDIPR permet à la mairie de bénéficier d'aides financières :

- Le Département du Morbihan subventionne l'entretien partiel et le balisage de ces sentiers.

- Préservation des chemins ruraux : Si un projet d'aménagement devait couper l'un de ces sentiers, la loi oblige la commune ou l'aménageur à proposer un itinéraire de substitution de qualité équivalente.

- Garantir la continuité vers le littoral : Le PDIPR à Surzur sert de "colonne vertébrale" pour relier les communes voisines comme Le Tour-du-Parc ou Ambon.

Nous aimerions connaître votre position sur l'orientation volontariste ou non, que prendra la commune pour le maintien des tracés non pérennes en considérant notamment l'impact qu'aura ce maintien sur le niveau d'imposition des administrés.

Nous n'avons pas encore étudié l'impact financier. Concernant le maintien des tracés non pérennes du fait, principalement pour Surzur, du risque de submersion marine ceci doit être suivi en concertation avec les différents interlocuteurs concernés, Etat, Département, Agglomération, propriétaires et commune.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition, veuillez agréer Monsieur le Président, nos sincères salutations

Eric MAHE